

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 mars 2020

Inscrits : 217

Votants : 133

Exprimés : 132

ÉLUS

NOM et Prénom	Suffrage obtenu	NOM et Prénom	Suffrage obtenu
LAMBOLEY Sylvain	123	GENEY Aurélien	116
COIRATON Nathalie	122	MARÇOT Hugues	108
CORDIER Sylvie	118	BRESSON Vincent	105
PICHOT Gérald	118	REMOND Luc	105
FRECHIN Éric	117	MENIGOZ Joëlle	102
LAMBOLEY Bernard	117		

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de Bouhans-Lès-Lure est convoqué au lieu habituel de ses séances le : **Samedi 23 Mai à 10H** , conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

L'an deux mil Vingt, le vingt-trois Mai à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Bouhans-Lès-Lure, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **BRESSON Vincent, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARÇOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc.**

COIRATON Nathalie représentée par BRESSON Vincent

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Éric FRECHIN, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer, Mesdames et Messieurs, BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARÇOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur **Bernard LAMBOLEY**, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire : MARÇOT Hugues

Le conseil a choisi pour assesseurs : LAMBOLEY Sylvain et BRESSON Vincent

Election du Maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux, énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
Reste pour le suffrage exprimé	10
Majorité absolue	6

A obtenu : Monsieur Eric FRECHIN 10 voix

Monsieur Eric FRECHIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre des adjoints :

Le maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Après délibéré, le conseil municipal **fixe à 3** le nombre des adjoints.

Election du premier adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence du Maire à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux, énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	2
Reste pour le suffrage exprimé	9
Majorité absolue	6

A obtenu : Monsieur LAMBOLEY Sylvain 9 voix

Monsieur LAMBOLEY Sylvain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence du Maire à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux, énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
Reste pour le suffrage exprimé	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Monsieur LAMBOLEY Bernard 10 voix

Monsieur LAMBOLEY Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence du Maire à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux, énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	2
Reste pour le suffrage exprimé	9
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Monsieur BRESSON Vincent 9 voix

Monsieur BRESSON Vincent ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Désignation des délégués Communautaires de la Communauté de Communes du Triangle Vert

Suivant l'ordre du tableau sont désignés en tant que délégués communautaires :

- FRECHIN Eric
- LAMBOLEY Sylvain, délégué suppléant.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are somewhat stylized and difficult to read, but they appear to be the names of the members present at the meeting. Some signatures are more prominent than others.

